

Stratégie de transition écologique de l'Iram

> Document
de stratégie

Sommaire

EDITO	3
INTRODUCTION	4
Pourquoi une stratégie de transition écologique à l'Iram ?	4
Historique et organisation de l'Iram en faveur de la transition écologique	6
Vision, principes et périmètre de la stratégie	8
PILIER 1 : CONTRIBUER AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUES JUSTES	10
E1 – Déployer des actions spécifiques sur les enjeux écologiques	10
E2 - Assurer une prise en compte juste et équitable des enjeux écologiques dans l'ensemble des actions de l'Iram	10
E3 - Sensibiliser, former et accompagner les salarié-s de l'Iram dans la prise en compte des enjeux TE dans les interventions	11
PILIER 2 : REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DE L'IRAM	11
E4 - Faire évoluer les pratiques collectives de l'Iram afin de réduire son empreinte écologique	12
E5 - Sensibiliser, former et accompagner les salarié-es de l'Iram aux enjeux de réduction de l'empreinte écologique	13
PILIER 3 : CO-APPRENDRE	14
E6 - Dans une logique de co-apprentissage, enrichir les approches de l'Iram des retours d'expériences diversifiés et contextualisés	14
E7 - Dans une logique de co-apprentissage, soutenir la prise en compte de la transition écologique par les partenaires et prestataires	15
E8 - Capitaliser et communiquer de manière transparente les avancées, résultats, leçons apprises pour contribuer aux actions collectives de plaidoyer	15
PILIER 4 : DISPOSER D'UNE GOUVERNANCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	15
E9 – Se doter d'une gouvernance et de modalités de mise en œuvre intégrant une démarche collective et de long terme	15
E10 - Suivre les engagements de la stratégie de l'Iram et son plan d'actions annuellement et mesurer son empreinte carbone tous les quatre ans	16
E11 - Allouer des ressources pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie TE de l'Iram	17
ANNEXE : ACRONYMES ET LEXIQUE	18

Edito

Il est désormais impossible d'ignorer les conséquences de plus en plus délétères des transformations environnementales sur les sociétés des pays des Suds, liées au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et à la dégradation des terres. Pourtant, après les espoirs suscités par l'accord de Paris de 2015 et des engagements politiques forts dans de nombreux pays pour favoriser une transition énergétique décarbonée, une protection de la biodiversité et une lutte contre la dégradation des terres, on constate ces dernières années une remise en cause de ces engagements aussi bien à l'échelle mondiale que dans les politiques nationales. Sans être exhaustif, on peut mentionner la déréglementation sur les limitations d'émissions de gaz à effets de serre ou sur les utilisations de pesticides dans l'agriculture, coupes budgétaires sur les fonds dédiés à la transition écologique et au soutien à des systèmes alimentaires durables, annulation des moyens dédiés à la recherche sur ces questions.

Ces reculs se font dans un contexte où la coopération internationale et les outils du multilatéralisme subissent les attaques de mouvements conservateurs et autoritaires, favorisant le repli sur soi. Dans un contexte économique difficile, cela se traduit crument par de fortes coupes budgétaires de l'aide au développement, en particulier sur les projets dédiés à la solidarité internationale (40 milliards de dollars de coupes budgétaires par les pays du G7 en 2025).

Or, la succession de chocs climatiques (sécheresses, inondations), associés parfois à des crises sécuritaires, dégrade la situation alimentaire et les moyens d'existence des populations déjà vulnérables, avec une malnutrition chronique élevée et des épisodes de crise alimentaire pouvant précéder ou suivre des déplacements de population.

Face à ces enjeux, l'Iram souhaite réaffirmer son engagement pour une transition écologique juste où la préservation de l'environnement est indissociable de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Depuis 2024, un processus de construction collective a été mené par les salariés et les membres du CA pour élaborer une stratégie de transition écologique des systèmes alimentaires, sur la base d'une gestion durable des ressources naturelles et de la réduction des inégalités.

Le collectif a défini les grands principes sous-jacents de cette stratégie que sont la responsabilité partagée, une approche transformationnelle et objectivée, et une démarche collective et partenariale. Ces principes sont communs avec d'autres organisations de solidarité internationales, notamment ceux du Groupe initiatives inscrits dans le numéro 52 de la revue Traverses consacré à la responsabilité climatique des organisations, pour lequel l'Iram a été un important contributeur.

A travers quatre piliers, elle ambitionne d'améliorer les modes d'intervention (pilier 1) et les pratiques de fonctionnement de l'Institut (pilier 2) afin de réduire l'impact de son activité sur l'environnement et le climat. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur les principes clés de l'Iram que sont le partenariat et co-apprentissage (pilier 3) et la gouvernance partagée (pilier 4).

Cette stratégie qui s'inscrit dans la continuité des actions de l'Iram depuis plusieurs décennies, est au cœur des scénarios prospectifs de l'Iram à l'horizon 2040.

Des actions ont déjà été entreprises (mesure de l'empreinte carbone pour l'année 2023, forfait mobilités durables, pratiques d'achats) et le défi est désormais la mise en œuvre pleine de cette stratégie que permettra la force et l'engagement du collectif Iram.

Paris, juillet 2026

Isabelle Droy, Présidente de l'Iram

Introduction

♦ Pourquoi une stratégie de transition écologique à l'Iram ?

Les activités humaines ont des effets indéniables sur le fonctionnement global de la planète et des écosystèmes qu'elle abrite. Les impacts négatifs s'illustrent par exemple avec le concept de limites planétaires, seuils à partir desquels les processus naturels subissent des changements irréversibles¹. Parmi les neuf processus naturels identifiés, sept ont leur limite aujourd'hui dépassée.

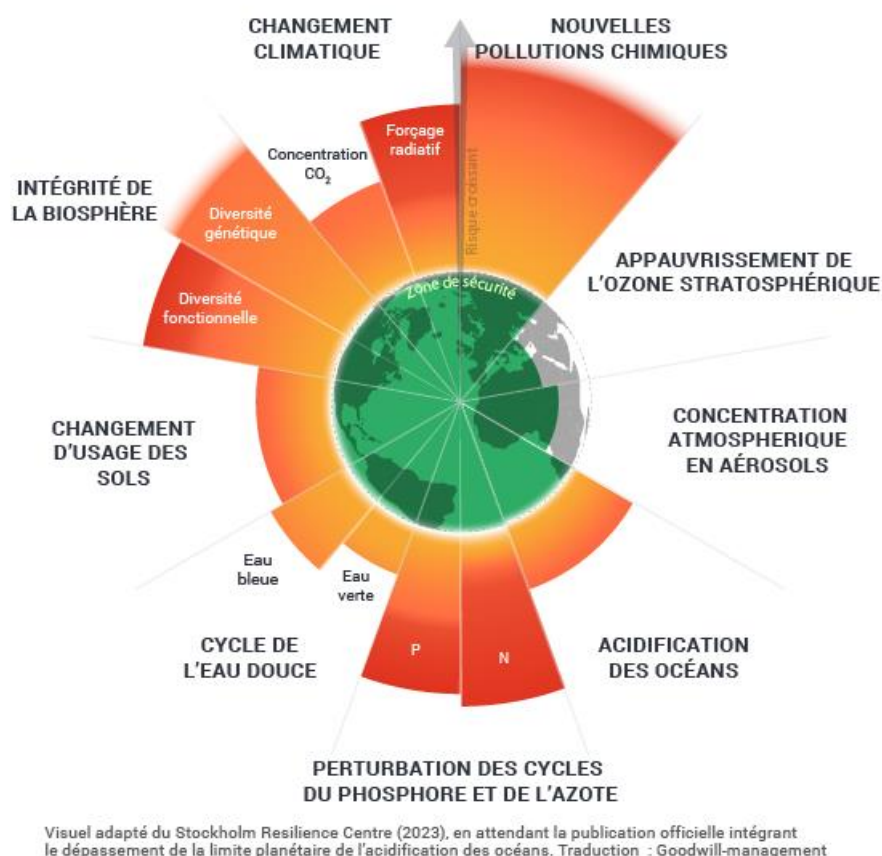


Figure 1 : Limites planétaires et leur dépassement en 2025

C'est le cas pour le changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre, dues principalement à l'utilisation des combustibles fossiles et, dans une moindre mesure, à la déforestation, qui sont à l'origine des changements climatiques dont les conséquences se font sentir de façon croissante depuis le début du siècle. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)^{2,3} prévoit que l'augmentation des températures dépasse les +1,5°C au début des années 2030 par rapport à la période préindustrielle.

¹ Concept défini par le Stockholm Resilience Center en 2009, voir Rockström et al., 2009 et Richardson et al., 2023.

² Rapport de synthèse du sixième cycle d'évaluation du GIEC, 2023, <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec>

³ Forster et al., 2025. Indicators of Global Climate Change 2024: annual update of key indicators of the state of the climate system and human influence, Earth Syst. Sci. Data, <https://essd.copernicus.org/articles/17/2641/2025/essd-17-2641-2025.html>

Sont concernés également l'érosion de la biodiversité, avec un seuil annuel d'extinction d'espèces dépassé de 10 à 100 fois ou encore le changement d'usage des sols (62 % des surfaces forestières d'avant 1700 encore boisées dans le monde en 2015 pour un seuil situé entre 75%-54%). Les seuils d'émission d'azote, de prélèvement d'eau douce, d'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère et d'acidification des océans sont également dépassés⁴.

Au niveau mondial, les populations sont inégalement impactées par ces évolutions. Environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes, majoritairement situées dans les pays du Sud où l'Iram travaille, vivent dans des contextes de forte vulnérabilité aux changements climatiques et à l'érosion des ressources naturelles, engendrant en particulier davantage d'insécurité alimentaire, des difficultés d'accès à l'eau, de multiples impacts sur la santé et des phénomènes de migration⁵. Cette moitié la plus pauvre de la population mondiale, qui n'est responsable que de 12% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, subira 75% des pertes économiques dues au changement climatique⁶. Enfin, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité augmentent les inégalités, entre pays, entre générations, entre genre.

Les organisations de solidarité internationale qui travaillent aux côtés des populations des pays du Sud ont considéré que leurs stratégies d'interventions ne pouvaient ignorer ce contexte d'urgence environnementale et climatique, et ont réfléchi aux façons de prendre en compte les questions environnementales, et en particulier climatiques, dans leurs stratégies d'intervention. L'Iram a décidé de s'inscrire dans cet effort collectif également aligné aux engagements internationaux sur le climat et la biodiversité, qui ambitionne de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), en particulier les ODD 12 (consommation et production responsables), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 15 (vie terrestre).

L'Iram fait le choix d'une démarche de transition écologique qui traite des enjeux des limites planétaires, en particulier climatiques, environnementaux et de biodiversité. L'Institut s'inscrit également dans une transition juste qui doit prendre en compte les enjeux sociaux et d'équité.

La présente stratégie a pour objectif d'affirmer et renforcer l'engagement de l'Institut en faveur de la transition écologique des territoires et populations soutenus dans le cadre de ses actions, qui portent sur la durabilité des systèmes alimentaires, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction des inégalités. Elle a également pour objectif d'améliorer les modes d'intervention et pratiques de fonctionnement de l'Institut afin de réduire l'impact de son activité sur l'environnement et le climat. Enfin, elle ancre les modalités d'action en faveur de la transition écologique dans les principes clés de fonctionnement de l'Institut déjà à l'œuvre, à savoir une démarche de co-apprentissage avec ses partenaires du Sud et du Nord, une gouvernance partagée et une mise en œuvre collective.



Transition écologique juste : La transition écologique juste vise à préserver une Terre viable et habitable pour les générations présentes et futures, et manifeste donc un principe d'équité en vertu duquel tous les êtres humains devraient pouvoir bénéficier d'un environnement sain, quels que soient leur époque et lieu de vie. La transition écologique juste est le processus de changement profond, indispensable, individuel et collectif, appelant à agir sans délai pour transformer le modèle socio-économique actuel construit sur la croissance continue et l'extraction intensive des ressources, vers un modèle économique et social équitable, qui tienne compte des limites de notre planète et du renouvellement des ressources.

⁴ Cités dans Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023. *La France face aux neuf limites planétaires*.

⁵ Rapport du Groupe II du GIEC sur les impacts du changement climatiques, 2022

⁶ Chancel, L., Bothe, P., Voituriez, T. (2023) Climate Inequality Report 2023, World Inequality Lab Study 2023/1

La transition écologique juste vise à trouver de nouveaux équilibres et à engendrer une nouvelle façon de produire, de commercer, de consommer, de travailler et de vivre ensemble. En alliant transition écologique et lutte contre les inégalités socio-économiques, elle vise à assurer la résilience de notre système planétaire et à aboutir à une société garantissant de manière durable, équitable et sûre les ressources vitales, la justice, le progrès social et une qualité de vie.

♦ Historique et organisation de l'Iram en faveur de la transition écologique

La nécessaire conciliation du développement socio-économique des populations rurales vulnérables du Sud avec la préservation des ressources naturelles, aggravée par le changement climatique, est au cœur de l'ensemble des interventions de l'Iram. L'Institut a développé son expertise dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles et du changement climatique à travers ses six axes structurants ses activités⁷, dans une approche holistique, pluridisciplinaire et multiscalaire nécessaire pour relever les défis sociaux, économiques, environnementaux, et de gouvernance.



Figure 2 : Axes d'intervention de l'Iram

Plus récemment, les réflexions sur les responsabilités environnementales de l'Iram ont abouti à l'inscription dans le projet associatif de l'Iram 2021-2025 du développement de partenariats au Sud comme modalité pour « limiter notre empreinte carbone en élargissant l'appui à distance [...], qui nous conduit à concevoir des modalités innovantes d'échanges et d'accompagnement de nos partenaires au Sud. ».

En 2020, conscient qu'il fallait aller plus loin dans la prise en compte des enjeux environnementaux, l'Iram les a intégrés dans son programme de direction et un groupe de travail « empreinte environnementale » (GT EE) a été créé. Enfin, preuve que ces enjeux sont désormais entièrement ancrés dans les perspectives d'action de l'Iram, la plupart des scénarios prospectifs à horizon 2040 élaborés par les salariés pour imaginer l'avenir de l'Institut intègrent des effets forts ou des politiques liés au climat et à l'environnement.

⁷ Iram, 2025. Rapport annuel 2024 : <https://www.iram-fr.org/rapport-d-activites-2024.html>

Composé de 14 salarié·es, dont une représentante de l'équipe de direction, le GT EE s'est fixé pour objectifs i) de sensibiliser le collectif autour des enjeux environnementaux et d'engager des mesures de réduction de l'empreinte écologique de l'Iram, ii) de structurer une démarche d'évaluation de l'empreinte écologique de l'Iram, et iii) d'élaborer une stratégie et se fixer des objectifs de réduction à moyen terme. Les principales actions réalisées depuis 2023 ont été la réalisation de Fresques du Climat pour sensibiliser l'équipe salariée, la contribution à la journée d'étude du Groupe initiatives (dont l'Iram est membre) sur la responsabilité climatique des organisations (RCO)⁸, la mise en place d'un forfait mobilités durables pour les salariés et la réalisation de la première mesure de l'empreinte carbone de l'Institut.

La présente stratégie est le fruit d'un processus de construction collective mené depuis mi-2024, et articulé entre les travaux du GT EE et les contributions et décisions de l'ensemble de l'équipe salariée, et du Conseil d'Administration, conformément à la gouvernance collective et participative de l'Iram. L'Institut a bénéficié, pour l'élaboration de cette stratégie mais aussi pour la mesure de son empreinte carbone, d'un appui technique du Gret permis par un financement du Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel (FRIO) de Coordination SUD. Le processus a été jalonné par des temps de sensibilisation de l'équipe salariée, de formation des membres du GT EE (sur les outils de collecte et mesure de l'empreinte carbone, et sur les méthodes d'élaboration participative de stratégie) et par trois ateliers collectifs avec l'ensemble des salariés pour construire la stratégie et l'ébauche de son premier plan d'actions. Le contenu de la stratégie (piliers, objectifs, engagements) a été validé par les salariés réunis lors de leur Comité d'Information des Salariés (CISA) en juin 2025, puis le présent document détaillé a été également validé par les salariés fin 2025, après contributions de l'équipe de direction et du Conseil d'Administration. Enfin, la stratégie a été approuvée par l'AG de juin 2026.

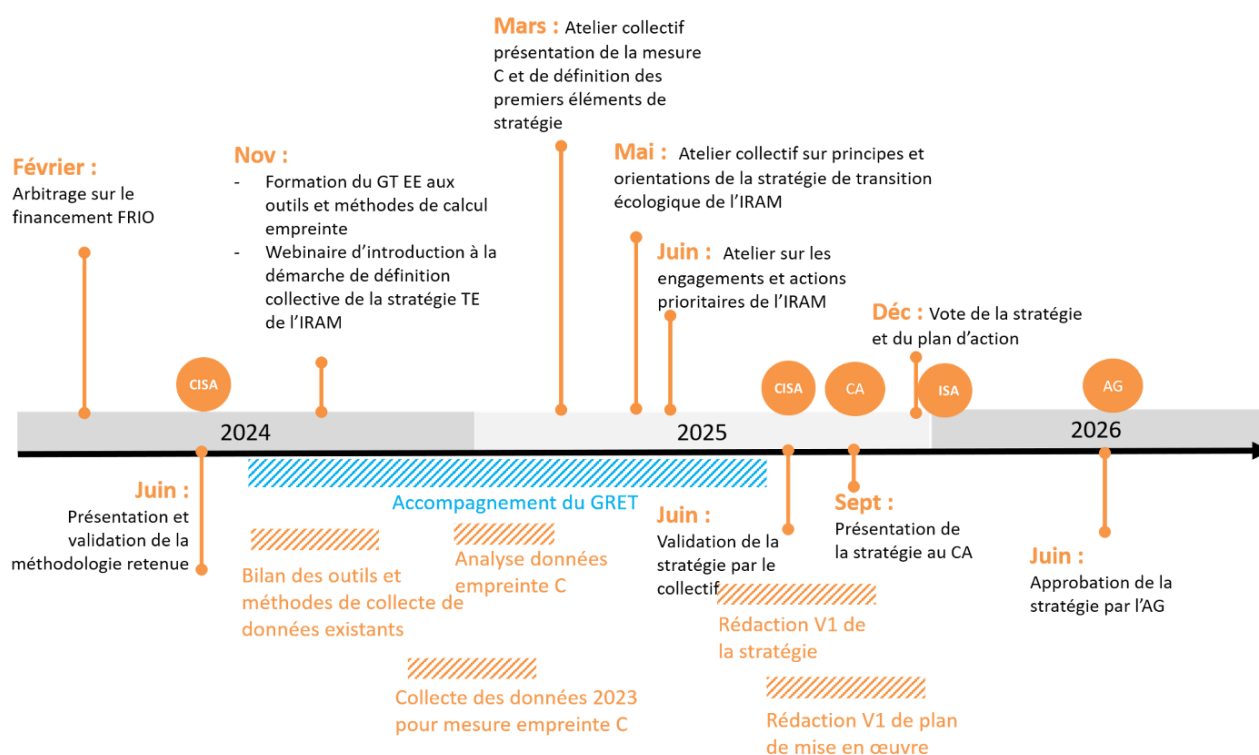


Figure 3 : Etape d'élaboration de la stratégie de transition écologique de l'Iram

⁸ Voir la publication Groupe initiatives, 2023. *Responsabilité Climatique des Organisations*, Traverses 52, <https://www.iram-fr.org/traverses-n-52-la-responsabilite-climatique-des-organisations.html>

♦ Vision, principes et périmètre de la stratégie

Vision :

L'Iram porte la vision d'une transition écologique juste, qui préserve le fonctionnement des écosystèmes terrestres et lutte contre le changement climatique et qui assure un développement social et économique décent et durable des populations et générations futures à travers un accès équitable et concerté aux ressources. Il affirme qu'un monde durable et une prospérité pour tous ne peuvent être envisagés qu'en articulant les transformations écologiques, le droit au développement et la justice sociale, en répartissant les efforts équitablement, notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud, et en aidant les plus vulnérables.

En ce sens, la stratégie de transition écologique de l'Iram renforce la dimension de durabilité environnementale du développement porté par l'Institut et inscrit dans son projet 2021-2025, qui repose sur « des bases économiques viables porteuses d'intérêts partagés entre les acteurs d'un territoire donné, des modalités pérennes de valorisation des ressources naturelles reposant sur l'équité des droits d'accès et la durabilité des pratiques, un cadre politique favorable s'appuyant sur une gouvernance transparente et partagée, des institutions – publiques et privées – solides, et une société civile plurielle informée et organisée » (Projet Iram 2021-2025).

Cette stratégie s'inscrit également dans la vision partagée de la solidarité internationale et du développement du Groupe initiatives (Gi), dont l'Iram est membre, qui a pour grande cause d'œuvrer pour un monde habitable à travers le nexus climat/biodiversité/vie humaine⁹, et qui s'est doté de principes communs de RCO¹⁰.

Principes :

La vision de l'Iram se décline en particulier à travers les principes suivants :

- 1) **Responsabilité partagée** : conformément aux principes fondateurs de la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) de responsabilité commune mais différenciée, l'Iram agit à la hauteur de sa responsabilité et de ses moyens, sans conditionner son action à celles d'autres acteurs ayant une responsabilité et des moyens d'action potentiellement plus élevés, étant donné l'urgence d'agir. Il s'agit de prendre en compte la spécificité des activités de l'Iram au service du droit au développement, sans s'extraire de l'objectif collectif de réduire son empreinte écologique (carbone et environnementale). En d'autres termes, les actions sur lesquelles l'Iram intervient veillent à limiter autant que possible les effets indésirables sur l'environnement dans une logique « ne pas nuire », et à poursuivre des objectifs d'amélioration des moyens de subsistance et conditions de vie des populations appuyées.
- 2) **Une approche transformationnelle, holistique et objectivée** : la démarche de transition écologique de l'Iram concerne à la fois les aspects climatiques mais aussi les aspects environnementaux et de biodiversité. Son engagement à réduire son impact écologique, qui couvre les enjeux environnementaux, climatiques et de biodiversité, repose sur une évaluation en continu de ses démarches de transformation et de son empreinte carbone, qui s'appuie sur des méthodes objectives. L'ambition de l'Iram est en priorité d'éviter puis de réduire ses impacts sur l'environnement et ses émissions de gaz à effet de serre. La contribution à la neutralité carbone n'est à ce jour pas une option envisagée par l'Iram, étant donné les interrogations sur le réel impact de ce mécanisme.

⁹ Groupe initiatives, 2022. *Cadre de coopération 2022-2025*, https://groupe-initiatives.org/IMG/pdf/cadrecoopgi-orientations_et_engagements-vf.pdf

¹⁰ Voir la publication Traverses 52 citée précédemment

- 3) **Une démarche collective et partenariale** : la stratégie de l'Iram est portée formellement par des instances de gouvernance et implique l'ensemble du personnel, des métiers et des sites d'activité, afin de garantir une démarche collective, à l'image de la structure. Cette démarche est indispensable compte tenu de la transversalité des enjeux de transition et requiert des efforts de sensibilisation et de montée en compétences à tous les niveaux. Elle s'étend également aux partenaires locaux, dans une logique de co-apprentissage et de renforcement mutuel de capacités. L'approche de l'Iram intègre également des enjeux de partage et diffusion d'initiatives pour créer des synergies entre les stratégies de transition écologiques des différents acteurs impliqués dans la transition écologique.

Piliers et périmètre

Cette vision et ces grands principes se traduisent pour l'Iram en quatre piliers de sa stratégie de transition écologique :

- **Pilier 1 : Contribuer aux transitions écologiques justes**
 - Renforcer la contribution de l'Iram aux transitions écologiques justes des territoires.
- **Pilier 2 : Réduire l'empreinte écologique de l'Iram**
 - Réduire les émissions de GES du périmètre organisationnel de l'Iram de 25% en relatif par rapport au volume d'activité, d'ici à 2030, en s'assurant de la prise en compte des enjeux et co-bénéfices environnementaux et de biodiversité.
- **Pilier 3 : Co-apprendre**
 - Co-apprendre avec les partenaires pour des transitions écologiques justes.
- **Pilier 4 : Disposer d'une gouvernance de l'Iram au service de la transition**
 - Mettre en place une organisation et des outils pour la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique.

Le périmètre d'action des piliers 2 et 4 est celui de l'Iram en tant qu'organisation, à savoir ses bureaux à Paris et Montpellier, ses implantations ad hoc dans les pays d'intervention en fonction des projets et assistances techniques mis en œuvre, l'ensemble de ses salariés localisés en France et à l'étranger, ainsi que les consultants indépendants portés lors d'expertises court-terme.

Les piliers 1 et 3 couvrent quant à les interventions de l'Iram (projets, assistance technique, expertise court terme) et ses partenariats.

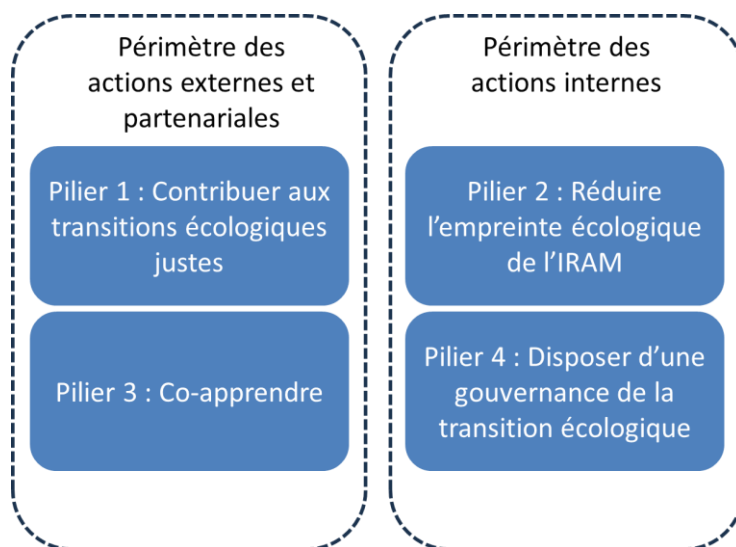


Figure 4 : Les quatre piliers de la stratégie de transition écologique de l'Iram

Pilier 1 : Contribuer aux transitions écologiques justes

Ce pilier vise à renforcer la contribution de l'Iram aux transitions écologiques justes des territoires à travers le développement d'une expertise spécifique sur ces enjeux environnementaux (biodiversité, climat, forêt), la transversalisation de la prise en compte de ces enjeux dans l'ensemble de ses interventions (protection sociale, production agricole, filières et systèmes alimentaires, genre et jeunesse), et le renforcement du savoir-faire des salariés en la matière.

♦ E1 – Déployer des actions spécifiques sur les enjeux écologiques

L'Iram ambitionne d'intervenir plus directement sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les stratégies et politiques climat, la restauration et gestion durables des terres et la préservation de la biodiversité. L'Institut ambitionne également d'investir davantage les domaines de la gestion durable des forêts et de la lutte contre la déforestation, de l'agroforesterie, des filières bois-énergie et de l'efficacité énergétique.

L'Iram renforcera ses connaissances et son savoir-faire sur ces thématiques, notamment à travers la maîtrise de différentes méthodes et outils telles que les études de vulnérabilité actuelle et future face au changement climatique (ménages, territoires, systèmes alimentaires) sur la base des projections d'évolution des ressources et du climat ; les analyses de profils d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture, de la forêt et de l'utilisation des terres ; l'identification, la priorisation (efficacité technique, coûts/bénéfices, acceptabilité sociale) et la mise en œuvre d'options d'adaptations et pratiques d'atténuation en concertation avec les acteurs locaux ; et leur transcription dans des politiques et stratégies (Contributions Déterminée au niveau National (CDN), plans nationaux, etc.). Il développera par exemple ses compétences en mesure d'empreinte carbone de projet, et en outils cartographie (ex : représentation de la répartition de ressources naturelles sur un territoire donné) et de modélisation (ex : modélisation et cartographie de vulnérabilité au changement climatique de producteurs agricoles).

♦ E2 - Assurer une prise en compte juste et équitable des enjeux écologiques dans l'ensemble des actions de l'Iram

L'Iram s'engage à intégrer de manière transversale des objectifs de transition écologique, complémentaires et articulés avec les objectifs de développement économique, social et de gouvernance, dans ses domaines phares d'activité que sont les systèmes alimentaires, les systèmes de productions agricoles et animales (y compris pastoraux), et l'aménagement concerté des territoires. L'action de l'Iram porte une attention forte sur l'équité des efforts de transition à fournir par les acteurs, et le partage des bénéfices qui en découlent. Son approche transversale vise, entre autres, la réduction des impacts néfastes sur l'environnement, l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, ressources forestières, biodiversité), la résilience des producteurs.rice.s familiaux et ménages face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, ou encore de la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans les organisations, les politiques publiques et les outils de financement.

Par ailleurs, l'Iram s'engage à questionner systématiquement l'impact des projets mis en œuvre et accompagnés par l'Iram sur l'environnement et le climat, quel que soit le domaine d'intervention. Au-

delà du principe de "ne pas nuire" au climat et à l'environnement (émissions de GES, usage extractif de ressources comme l'eau et les sols, impacts sur la biodiversité, pollution...), l'Iram s'engage à ce que ses actions ne promeuvent pas de solutions mal-adaptées sur le long terme. Il développe des démarches d'analyse et de gestion des risques environnementaux et sociaux.

♦ E3 - Sensibiliser, former et accompagner les salarié-s de l'Iram dans la prise en compte des enjeux TE dans les interventions

Pour mettre en œuvre ces engagements, l'Iram accompagnera la formation de ses salariés sur ces thématiques afin de disposer d'un socle de connaissances commun et solide. Il assurera le développement de leurs connaissances sur les cadres institutionnels de la transition écologique (conventions cadres des Nations Unies, etc.) et les mécanismes de financement (Fonds Vert, REDD+, crédits carbone, etc.), le renforcement de leurs capacités et leur montée en compétence en termes d'expertise (analyses de vulnérabilités, prospectives, mesure de l'empreinte carbone de projets, etc.), ainsi que sur la maîtrise des principaux cadres normatifs environnementaux, notamment ceux ayant trait aux PGES ou à des certifications environnementales.

L'Iram tâchera cependant de développer un regard critique et singulier sur les méthodes et outils normatifs afin d'assurer une contextualisation de leur utilisation et une prise en compte équilibrée avec les autres aspects du développement (social, économique, gouvernance). Il questionnera également l'efficacité et les effets des divers mécanismes de finance carbone avant d'envisager d'éventuels financements de ses actions par ces biais.

Pilier 2 : Réduire l'empreinte écologique de l'Iram

En cohérence avec le principe d'une approche transformationnelle de la Transition Ecologique, l'Iram a décidé de mettre l'accent sur l'évitement et la réduction de l'empreinte écologique de son fonctionnement. En ce qui concerne l'empreinte carbone, la réalisation de la première mesure portant sur l'année 2023 a permis à l'Iram de connaître et d'objectiver les ordres de grandeurs de ses principaux postes d'émission de gaz à effet de serre (GES), dont le principal correspond aux déplacements professionnels (plus de deux tiers des émissions). Cette mesure est un outil d'aide à la décision permettant d'identifier les leviers de réduction, d'avoir une donnée de référence pour guider et suivre son engagement dans le temps, et d'initier une action collective.

Dans le cadre de la mesure de l'empreinte carbone, les émissions de l'activité de l'Iram prises en compte font partie du périmètre Scope 3 du *Green House Gas Protocol*, à savoir les émissions directes et indirectes (émises lors des processus de production de biens et services). Par ailleurs, les réductions d'émission liées aux interventions de l'Iram contribuent aux engagements de l'Iram mais ne sont pas intégrées à la comptabilité carbone de l'Institut, car celles-ci reviennent aux communautés locales qui les génèrent.

Sur cette base, l'Iram se donne comme objectif de réduire les émissions de GES de son périmètre organisationnel de 25% par rapport à son volume d'activité¹¹ d'ici à 2030 par rapport à 2023. Cette trajectoire de réduction se veut :

- **Mobilisatrice** : comme un moyen au service de la conduite du changement et de l'action (délai relativement proche),
- **Ambitieuse** : une réduction de 25%, du même ordre de que celles ciblées par le GIEC, le Réseau Environnement Humainitaire – REH et la Science Based Targets Initiative – SBTi.
- **Robuste** : cette réduction est proportionnelle à l'activité et n'entre donc pas en contradiction avec la mission de l'Iram ; elle est par ailleurs objectivée par un suivi régulier de notre empreinte.

Au-delà de cette objectif climat, l'Iram s'assurera de la prise en compte des enjeux et co-bénéfices environnementaux et de biodiversité. Ce pilier vise à guider l'action pour enclencher cette trajectoire de réduction et améliorer l'empreinte écologique de l'Iram.

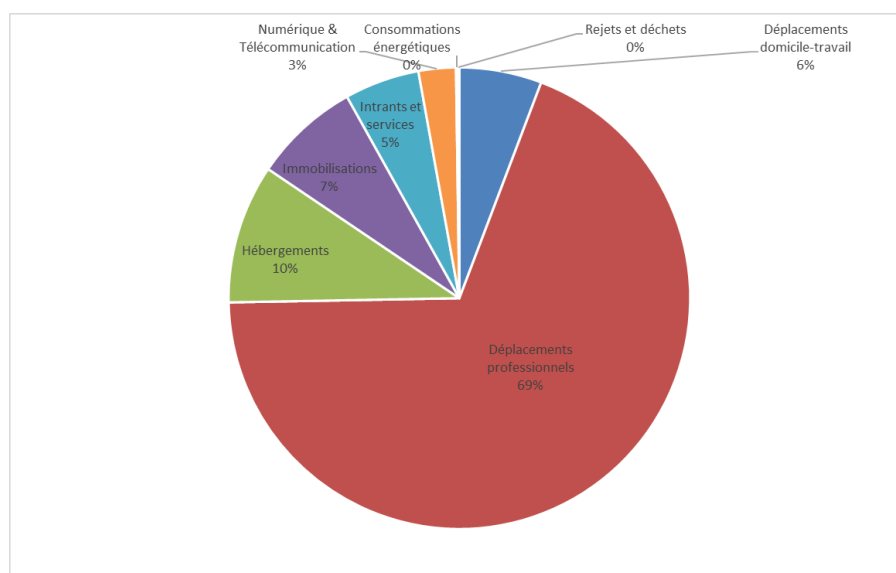


Figure 5 : Répartition des sources d'émission de GES de l'Iram par catégorie en 2023

♦ E4 - Faire évoluer les pratiques collectives de l'Iram afin de réduire son empreinte écologique

L'Iram s'engage à mettre en œuvre des actions structurantes pour réduire son empreinte écologique (environnementale et climatique). En particulier, en ce qui concerne **les déplacements**, qui représentent le premier poste d'émissions de GES de l'Iram :

- Il élaborera et mettra en œuvre une politique de déplacements internationaux responsables afin d'optimiser les déplacements aériens (opportunité questionnée selon les objectifs de déplacement, escales minimisées, etc.) et terrestres (rationalisation de l'utilisation des véhicules terrain,...) et réduire les émissions de GES qui y sont liées.

¹¹ La variable exacte d'analyse de l'empreinte carbone (par ETP, avec ou sans fonctions transverses...) devra permettre de manière transparente et pertinente d'interpréter l'évolution des émissions de carbone à la lumière des actions mises en place par l'Iram et non de facteurs exogènes non liés à la stratégie de transition.

- Il continuera la promotion de son forfait mobilité durable qui favorise les moyens de transports les moins émissifs (transports en commun, vélo, covoiturage) pour les trajets domicile-travail.

L'Iram s'engage également à mettre en place une politique d'**achats responsables** incluant des critères écologiques (matières premières, seconde main, localisation de la production, biens facilement réparables, réduction du taux de rotation des équipements...). Quand l'offre est disponible, il favorisera le choix d'hébergements et de lieux de restauration adoptant des démarches écologiques et environnementales (fontaines à eau collectives plutôt que bouteilles individuelles, utilisation modérée de la climatisation, approvisionnement alimentaire local et durable,...).

Il mettra en œuvre des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et climatiques de son **utilisation des outils numériques** (volume de stockage et de transfert de données, moteurs de recherches écologiques,...).

Enfin, il mettra en place des **plans d'actions par site** (bureaux à Paris et Montpellier, bureaux des équipes projets sur le terrain) pour rationaliser les usages énergétiques (réduction de la consommation électrique, approvisionnement en électricité décarbonée, amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments), gérer durablement les déchets (tri sur les sites, réduction des articles à usage unique, réduction de l'utilisation du plastique) et optimiser la gestion de l'eau.

♦ E5 - Sensibiliser, former et accompagner les salarié-es de l'Iram aux enjeux de réduction de l'empreinte écologique

Il est ressorti du processus d'élaboration de la stratégie que les salariés de l'Iram souhaitent mieux connaître et comprendre les enjeux de transition écologique, et disposer de meilleures compétences en la matière afin d'apporter des solutions adaptées et pertinentes en fonction des priorités identifiées. L'Iram s'engage ainsi à prévoir des actions concrètes d'accompagnement de son personnel à cette montée en compétences et pour renforcer la culture générale du collectif (formations régulières, fresques, ateliers, décryptages de publications, veille sectorielle...).



Figure 6 : Ateliers de la Fresque du Climat réalisés par les salariés de l'Iram

Par ailleurs, afin d'assurer la mobilisation de l'ensemble de l'équipe salariée et de transversaliser la mise en œuvre de cette stratégie au sein de chaque poste et métier, l'Iram s'engage à accompagner une montée en compétence adaptée à chaque salarié en fonction des tâches dont il aura la responsabilité (concepts, méthodes, outils).

Pilier 3 : Co-apprendre

Même s'ils se posent de manière différente en fonction des territoires et des sociétés, les enjeux de transition écologique sont communs dans les pays du Nord et du Sud, et les solutions imaginées sur un territoire peuvent être des sources d'inspiration pour d'autres. En cohérence avec les actions et les valeurs de l'Iram, les Stratégies de Transition Écologique des organisations doivent se construire avec ses partenaires, à la fois pour diffuser et soutenir les transitions dans les systèmes d'acteurs, et apprendre de leurs expériences et approches, dans une logique de co-apprentissage. Cela favorisera l'adaptation de la démarche et des solutions aux contextes locaux et garantira une amélioration continue de la démarche grâce aux retours des pairs.



Figure 7 : Echanges entre les membres du Groupe initiatives lors de la journée d'études sur la Responsabilité Climatique des Organisations en 2023

♦ E6 - Dans une logique de co-apprentissage, enrichir les approches de l'Iram des retours d'expériences diversifiés et contextualisés

L'Iram s'engage à organiser des temps d'échange et de travail avec des structures ressources sur les enjeux de la transition dans les pays du Nord et du Sud, publiques, privées ou associatives, pour travailler sur ces démarches, notamment lors des temps de déplacement de l'Iram sur le terrain. Cela permettra de mieux comprendre les perceptions locales, d'apprendre de leurs expériences et d'adopter des actions concrètes en collaboration avec les structures locales.

Par ailleurs, l'Iram s'engage à intégrer des réseaux et collectifs, participer à des groupes de travail, participer et contribuer à des webinaires afin de diffuser les pratiques de l'Iram et les enrichir grâce aux retours d'expérience des structures internationales, nationales et locales, présentes au sein de l'écosystème de l'Iram. L'Iram renforcera son implication dans les réseaux auxquels il appartient actuellement, comme la Commission Climat et Développement de Coordination SUD et le Groupe Initiatives.

♦ E7 - Dans une logique de co-apprentissage, soutenir la prise en compte de la transition écologique par les partenaires et prestataires

L'Iram ambitionne d'intégrer les enjeux de transition écologique dans ses relations partenariales, notamment au sein de consortia de projets et d'assistances techniques, mais aussi lors d'expertises courtes. Cela aboutira à la mise œuvre de bonnes pratiques écologiques coconstruites et partagées par l'Iram et ses partenaires, à travers par exemple des politiques d'achats durables, etc.

♦ E8 - Capitaliser et communiquer de manière transparente les avancées, résultats, leçons apprises pour contribuer aux actions collectives de plaidoyer

Afin de contribuer à la construction de la connaissance partagée et aux actions collectives de plaidoyer, l'Iram s'engage à rendre visible sa démarche de transition écologique et donner accès aux informations des avancées et résultats de mise en œuvre de sa stratégie, en publiant des éléments de capitalisations via les différents moyens de communication de l'Iram : réseaux sociaux, IramINFO, Rapport d'Activité, etc.

L'Iram renforcera les liens avec les structures de plaidoyer, alimentera leurs actions par le partage de contenu, contribuera aux prises de positions, et relayera et soutiendra les opérations réalisées en accord avec son positionnement institutionnel, afin de contribuer aux actions collectives de plaidoyer.

Pilier 4 : Disposer d'une gouvernance de la transition écologique

Cette gouvernance constitue un levier central pour porter collectivement l'ambition écologique de la structure. La réussite de la Stratégie de Transition Écologique de l'Iram repose sur une gouvernance claire, partagée et dotée de moyens adaptés, en cohérence avec les principes de fonctionnement du groupe Iram : autogestion, participation collective, transparence et attention portée au collectif de travail. Ce pilier vise à structurer les modalités internes d'organisation et de pilotage afin de garantir la cohérence, l'efficacité et la pérennité de la stratégie, tout en maintenant la dynamique collective et l'implication des salarié·es et des membres associés.

♦ E9 – Se doter d'une gouvernance et de modalités de mise en œuvre intégrant une démarche collective et de long terme

L'Iram s'engage à mettre en place un **cadre institutionnel** pour assurer une mise en œuvre efficace, progressive et collective de sa transition écologique. Cette gouvernance s'appuiera sur les principes déjà à l'œuvre dans l'Institut, et en particulier sur la complémentarité entre l'équipe salariée et le Conseil d'administration. Un document de référence sera élaboré pour définir clairement les rôles et responsabilités en matière de pilotage stratégique, de mise en œuvre opérationnelle et d'animation transversale. Ce document précisera également les modalités de coordination entre les différentes instances et niveaux d'intervention.

Une **planification globale sur quatre ans** (sur la même période que le programme de direction) sera réalisée afin de donner des orientations à moyen terme et une **planification annuelle** des actions assurera une lecture partagée des priorités, permettra d'identifier les arbitrages nécessaires, d'ajuster les actions au regard du contexte interne et externe, et soutiendra l'engagement des équipes autour d'objectifs concrets. La démarche visera à garantir la continuité dans le temps et la transversalité dans l'organisation, en intégrant la Stratégie de Transition Écologique dans les dynamiques collectives existantes — telles que les journées d'étude, les chantiers collectifs et les réflexions internes — et en favorisant l'émergence d'une culture commune autour des enjeux de transition.

♦ E10 - Suivre les engagements de la stratégie de l'Iram et son plan d'actions annuellement et mesurer son empreinte carbone tous les quatre ans

Le suivi des engagements de la stratégie constitue un élément clé de crédibilité et d'apprentissage collectif. Il permettra d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les marges d'amélioration et de nourrir la dynamique de changement. À cet effet, les outils de suivi seront mis en place et/ou renforcés pour permettre une évaluation annuelle du plan d'actions, s'appuyant sur un tableau de bord partagé, structuré autour d'indicateurs simples, pertinents et facilement mobilisables. Ce suivi régulier facilitera la mobilisation des équipes et le pilotage stratégique.

Par ailleurs, un rapportage annuel sur l'état d'avancement du plan d'actions sera conçu comme un outil de dialogue, destiné à favoriser des échanges collectifs autour des avancées, des difficultés et des perspectives. Ce rapportage sera diffusé en interne, auprès des salarié·es, du Conseil d'administration et des membres de l'association. Une mesure complète de l'empreinte carbone du groupe Iram sera réalisée tous les quatre ans (sur la même période que le programme de direction). Une actualisation annuelle pourra être conduite pour certains postes à fort impact, comme les déplacements aériens, afin d'orienter les mesures de réduction en continu.



Figure 8 : Atelier collectif Iram d'élaboration de la stratégie de transition écologique juste

Ce travail sera complété par une évaluation qualitative des effets des actions engagées, permettant d'apprécier les changements concrets induits par la stratégie. Les résultats viendront nourrir le projet Iram dans son ensemble et éclairer les choix stratégiques et opérationnels de la structure.

♦ E11 - Allouer des ressources pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie TE de l'Iram

L'Iram reconnaît que l'ambition portée par cette stratégie ne peut se concrétiser sans un investissement spécifique, adapté et soutenable dans le temps.

- Du temps de travail dédié sera mobilisé pour l'animation de la stratégie, le suivi du plan d'actions et l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre. Cette animation s'appuiera sur des personnes identifiées au sein d'un groupe de travail permanent, en lien étroit avec les instances de direction et de conseil de l'Iram.
- Un budget annuel spécifique sera prévu pour soutenir la mise en œuvre du plan d'actions, incluant notamment des formations, un accompagnement externe, des outils de suivi ainsi que des investissements internes tels que du matériel ou des solutions de déplacements alternatifs. L'effort budgétaire consenti tiendra compte des capacités financières réelles et des marges de manœuvre de l'Iram, dans une logique d'intégration progressive de la transition écologique dans le fonctionnement global de la structure. L'Iram s'attachera à mobiliser les ressources externes complémentaires et disponibles.

En s'appuyant sur une gouvernance structurée, un pilotage partagé et des moyens adaptés, l'Iram affirme sa volonté de faire de la transition écologique un levier d'évolution structurant, pleinement cohérent avec son projet politique et associatif.

Annexe : acronymes et lexique

Accord de Paris, ou accord de Paris sur le climat : Traité international non contraignant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et leur financement, adopté en 2015 à Paris dans le cadre de la Conférence des Parties (COP21) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cet accord fait office de ligne directrice en matière de transition climatique, puisqu'il comprend un objectif de long terme concernant le réchauffement climatique : contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels [~1990], et de préférence sans dépasser +1,5 °C.

Empreinte carbone : il s'agit d'une méthodologie qui quantifie les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une activité, d'une organisation ou d'une population en CO₂ et équivalents.

CO₂ : Dioxyde de carbone : principal gaz à effet de serre, issu essentiellement de la combustion des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz). Il est responsable de près de 65 % de l'effet de serre anthropique, c'est-à-dire dû aux activités humaines.

CO₂e : Équivalent CO₂. Permet de transformer les effets des autres gaz responsables de l'effet de serre en une unité commune afin de pouvoir les additionner. Par exemple, le CH₄ a un potentiel de réchauffement global égal à 34 fois celui du CO₂ à cent ans.

CDN : Contribution Déterminée au niveau National. C'est un plan national non contraignant mettant en évidence les actions climatiques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les politiques et les mesures envisagées par un Etat pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris.

Contribution à la neutralité carbone¹² : La contribution carbone consiste, pour un financeur (entreprises, collectivités ou particuliers), à soutenir un projet de réduction ou de séquestration d'émissions de GES dont il n'est pas directement responsable. Les produits de ces projets sont des crédits carbones, avec un crédit égal à une tonne de CO₂e réduite ou séquestrée. Ces crédits sont achetés par le financeur, qui en devient le propriétaire, et peuvent lui servir dans le cadre de certaines obligations réglementaires.

Écologie : L'écologie est une discipline scientifique dont l'objet est d'étudier les interactions entre les organismes vivants et leur environnement. À travers son application scientifique, l'écologie se concentre donc sur l'étude des relations entre les plantes, les animaux, les hommes et leur environnement physique et biologique. Elle étudie donc les écosystèmes et la biodiversité.

Empreinte écologique : L'empreinte écologique tient compte de l'ensemble des ressources naturelles consommées par les activités humaines, en évaluant l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes. L'empreinte écologique a ainsi une définition plus large que l'empreinte carbone.

GES : Gaz à Effet de Serre. Ce sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et dont l'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du changement climatique. Les principaux gaz à effet de serre sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), et le protoxyde d'azote (N₂O).

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat.

Fondé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le GIEC évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il fournit des rapports réguliers aux décideurs de la société civile et identifie les possibilités de limiter le réchauffement climatique et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus.

¹² <https://contribution-neutralite-carbone.info>

Mal-adaptation¹³ : On utilise également le concept de mal-adaptation pour désigner un changement opéré dans les systèmes naturels ou humains qui font face au changement climatique et qui conduit (de manière non intentionnelle) à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire.

ODD : Objectifs de développement durable.

RECO : Responsabilité environnementale et climatique des organisations.

RSE : Responsabilité sociétale et environnementale.

TES : Transition écologique et sociale.

Transition écologique juste¹⁴ : La transition écologique juste vise à préserver une Terre viable et habitable pour les générations présentes et futures, et manifeste donc un principe d'équité en vertu duquel tous les êtres humains devraient pouvoir bénéficier d'un environnement sain, quels que soient leurs époque et lieu de vie. La transition écologique juste est le processus de changement profond, indispensable, individuel et collectif, appelant à agir sans délai pour transformer le modèle socio-économique actuel construit sur la croissance continue et l'extraction intensive des ressources, vers un modèle économique et social équitable, qui tienne compte des limites de notre planète et du renouvellement des ressources.

La transition écologique juste vise à trouver de nouveaux équilibres et à engendrer une nouvelle façon de produire, de commercer, de consommer, de travailler et de vivre ensemble. En alliant transition écologique et lutte contre les inégalités socio-économiques, elle vise à assurer la résilience de notre système planétaire et à aboutir à une société garantissant de manière durable, équitable et sûre les ressources vitales, la justice, le progrès social et une qualité de vie.

¹³ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/adaptation-france-changement-climatique>

¹⁴ Définition inspirée de la définition de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, d'OXFAM et du canton de Genève